

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 20h15 lorsque M. J.-C. BRULHART,
président, ouvre la séance.

*EN RAISON D'UNE PANNE D'ENREGISTREUR, CE PROCES-VERBAL
RESUME BRIEVEMENT LES DEBATS ET MENTIONNE LES
DECISIONS PRISES, EN CONFORMITE A L'ARTICLE 25 DE LA LOI
SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES*

Sont présents : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,
Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART,
M. CHAMBERS, J. CHARPIER, C. DESPOND, P. DOUDIN,
M. DUMALLE, R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET,
M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA,
J.-P. KIRSCHMANN, J.-P. MOURARET, J. REVILLET,
D. SCHWEIZER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI et
J.-C. WYSS

Sont excusés : Mmes et MM. J.-M. DEVAUD, P. DI SANTOLO, A. JIMENAY,
Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE, K. STAFFLER et
L. ZWICK-MERCHAN

MM. J.-C. DUCROT, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers
administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2006.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.

5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 281'000.-** destiné à financer les travaux de rénovation des installations de la chaufferie de l'école des Champs-Frêchets et les raccordements en énergie de la nouvelle crèche (projet No 17/2006).
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 100'000.-** destiné à financer l'étude de faisabilité de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage de la mairie de Meyrin - bâtiment du CMS - et de l'école des Boudines (projet No 18/2006).
7. Délibération relative à l'octroi d'une servitude d'empiètement sur la parcelle No 13'416 – domaine privé communal - au bénéfice de la parcelle No 11'803, propriété de Mme Gouzer (projet No 20/2006).
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'400'500.-** destiné à la rénovation et transformation de la salle Antoine-Verchère (projet No 21/2006).
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 6'097'000.-** destiné à la construction d'un espace de vie enfantine aux Champs-Frêchets (projet No 22/2006).
10. Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'515-526 situé chemin du Jonc – chemin des Sapins (projet No 23/2006).
11. Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'516-526 situé chemin De-Joinville – chemin des Sapins (projet No 24/2006).
12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à un versement unique pour la création d'un nouveau foyer devant héberger 24 personnes polyhandicapées adultes et créer 10 places d'atelier d'occupation (projet No 25/2006).
13. Délibération proposée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 20'000.-** destiné à un versement unique au fonds d'aide d'urgence de l'Association des parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA pour le soutien des familles ayant la charge d'enfants mentalement handicapés (projet No 26/2006).
14. Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2005 de la Fondation Nouveau Meyrin (projet No 19/2006).
15. Projets de résolutions.
16. Projets de motions.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

En préambule, **M. Brulhart** fait la déclaration suivante :

"Monsieur le maire, Mesdames et messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et messieurs,

Mes chers collègues, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée. Celles et ceux qui me connaissent savent l'intérêt, le respect et l'attachement que j'ai pour notre commune de Meyrin. Chacun d'entre vous mesure donc l'intensité de ce moment.

Je veux tout d'abord exprimer ma reconnaissance au président sortant, M. Tschudi, qui, durant cette année, a su par son engagement gérer les services de notre Conseil, ce qui justifie mes remerciements. Je veux également présenter mes compliments à nos deux anciennes présidentes, Mmes Ecuyer et Girardet, pour avoir su apporter leur esprit d'ouverture et d'apaisement lors de très longs et très durs débats. Merci encore.

M. Tschudi; prendre la présidence après vous ne va pas être facile. Cependant, durant cette année, je ferai en sorte que les confrontations d'idées animent des débats riches au nom de l'intérêt général. Ils sont parfois passionnés mais toujours passionnants et, espérons-le, constructifs pour nos concitoyens. Ce que nous faisons ici détermine la vie de notre commune, c'est pourquoi nous devons adopter un comportement et un état d'esprit sans haine et sans provocations. C'est dans cette optique que je présiderai et en aucune manière je ne privilégierai une catégorie de personne plus qu'une autre. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que l'intolérance et l'exclusion n'aient pas leur place lors de nos séances. Au-delà des clivages politiques, nous devons nous retrouver et nous mettre d'accord dans l'intérêt de tous.

Pour moi, ce ne sont pas des mots creux : c'est du concret, du quotidien et de l'urgent. Si je pouvais voir se concrétiser les gros dossiers tels que l'EMS, la petite enfance, le centre sportif, je pense que ce serait une avancée importante pour notre commune.

Je ne voudrais pas conclure sans féliciter M. Jean-Claude Ducrot, notre nouveau maire, et remercier le bureau avec qui j'ai eu et j'aurai encore beaucoup de plaisir à travailler durant cette année. Je voudrais également remercier notre secrétariat et en particulier M. Solai, le secrétaire général, pour l'aide qu'il vaudra bien m'apporter durant cette année.

Que Meyrin puisse grandir et donner à ses concitoyens l'espoir d'un avenir meilleur, une harmonie entre toutes les générations et pour les jeunes une expérience de vie intéressante. C'est mon souhait le plus cher.

Je vous remercie d'avance du soutien que vous voudrez bien m'apporter.

(Applaudissements)

M. Brulhart excuse ensuite les absences de Mmes et MM. Devaud, Di Santolo, Jimenay, Le Chevalier de Prévillle et Zwick-Merchan.

Il donne lecture du courrier que Mme Zwick-Merchan a envoyé ce jour au bureau du Conseil municipal:

Concerne : Conseil municipal du 13 juin 2006

Messieurs,

J'ai trouvé votre décision de retarder l'heure du commencement du Conseil municipal précité de 18h30 à 20h15 ni démocratique, ni sérieuse (pourquoi le bureau devrait-il décider pour tout le Conseil municipal ?).

Ma vie en général et ma vie politique en particulier n'étant pas réglées par les matches de football, soient-ils mondiaux, je n'accepte pas ce retard et décide, en guise de protestation, d'être absente à la séance du Conseil municipal du 13 juin 2006.

En vous remerciant par avance de lire cette lettre à l'ensemble des conseillers/ères présent-e-s à ladite séance, je vous transmets mes salutations distinguées.

Léonore Zwick-Merchan

M. Brulhart explique que cette décision a été prise à l'unanimité des membres du bureau qui représentent tous les partis politiques présents dans cet hémicycle.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2006**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

2. **Communications du Bureau**

En premier lieu, **M. Brulhart** annonce qu'un projet de résolution relatif au vivarium a été déposé en début de séance et demande aux initiants s'ils souhaitent que leur projet soit traité ce soir.

Ceux-ci le confirmant, il est procédé au vote et le Conseil accepte à l'unanimité de mettre ce projet de résolution à l'ordre du jour.

Il est ensuite donné lecture des courriers suivants :

a) Lettre envoyée à M. Tschudi par l'ADIHC le 11 mai 2006 :

Concerne : délibération No 05a/2005 relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'étude de la route de contournement est de la cité, adoptée le 11 avril 2006

Monsieur le Président,

La présente vous est adressée au nom du Comité de l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle.

Nous nous référons à la délibération notée en marge adoptée le 11 avril par le Conseil municipal concernant le projet de route de contournement est, et en particulier à son chiffre 4.

Nous avons appris à sa lecture qu'un groupe de consultation "constitué de personnes représentant les principaux intéressés", dont feraient partie les riverains de Mategnin, allait être constitué.

A cet égard, notre comité a été surpris de constater que la Commune n'avait pas jugé utile d'intégrer notre Association dans ce groupe de consultation, alors que les habitants dont nous assurons la défense sont incontestablement concernés en priorité, vu leur qualité de voisins, par le tracé du projet de route.

Notre étonnement est d'autant plus grand que l'existence de notre Association créée il y a trois ans est parfaitement connue des autorités communales, en particulier du Conseil administratif.

Par conséquent, nous vous remercions par avance de bien vouloir considérer favorablement une participation de l'ADIHC au sein du groupe de consultation.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité
Gilbert Meillaz Muriel Gualzata Aeby

b) Invitation de l'Association Jardin des disparus :

pour le lundi 26 juin 2006 de 18h30 à 19h30 au Jardin des disparus à Meyrin (angle rue de la Golette/promenade du Bois-Clair), en présence de représentants d'Etats et d'ONGs qui s'engagent à soutenir le projet de Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Nous aimerions dédier aux disparus du monde entier une heure de notre temps pour rappeler qu'il est urgent qu'une convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées soit adoptée par le tout nouveau Conseil des droits humains lors de sa première session. Ainsi, elle pourra être transmise à l'Assemblée générale des Nations unies pour l'adoption finale.

Le Conseil a transmis votre courrier à sa commission d'urbanisme pour analyse et, cas échéant, proposer la suite qui pourrait y être donnée.

La commission d'urbanisme s'est réunie en date du 3 mai et a procédé à une relecture précise, non seulement du contenu de votre courrier précité, mais également de tous les éléments ayant de près ou de loin touché à la gestion du territoire de la région meyrinoise de Cointrin depuis 1999.

Il apparaît qu'une grande partie des problèmes soulevés proviennent d'une interprétation erronée de documents fournis par des promoteurs privés, auxquels il a été donné des appellations employées usuellement dans l'administration pour des documents similaires, mais dont le contenu avait été étayé par des études complémentaires et validé selon une procédure normalisée.

En réponse à ce contexte, et considérant l'étude du plan directeur localisé de Cointrin en cours, la commission d'urbanisme a proposé une résolution demandant un moratoire dans l'élaboration de plans localisés de quartier ou la délivrance d'autorisations de construire sur le territoire meyrinois de Cointrin.

Dans sa séance du 16 mai dernier, le Conseil municipal a adopté cette résolution à l'unanimité. Vous trouverez une copie de ce document en annexe à la présente.

Par ailleurs, la commission a rappelé que le processus d'élaboration d'un plan directeur localisé comprend une large concertation au sein de laquelle les habitants et les différentes associations concernés trouveront bien sûr leur place.

Enfin, les autorités communales souhaitent vivement que les rapports de confiance se rétablissent entre la population, les élus et l'administration, afin que les importantes décisions relatives à l'avenir de Cointrin, qu'il y aura lieu de prendre à l'automne prochain, émergent d'un climat dépassionné et serein.

Dans l'intervalle et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Claude Brulhart
Président du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 16 mai 2006 - question de M. Boccard

Kit-école devant l'école des Champs-Fréchets

M. Boccard ayant demandé d'étudier l'implantation d'un kit-école à la rue des Lattes, devant l'école des Champs-Fréchets, sa requête a été soumise à l'OCM qui a dépêché un délégué sur place, accompagné de M. Donzé.

Le représentant cantonal a indiqué que la configuration des lieux ne justifiait pas l'installation d'un kit-école, notamment en raison du fait que les enfants n'ont pas à traverser la rue à cet endroit puisque, à l'exception d'une villa, il n'y a pas d'habitations côté Jura. D'autre part, il a relevé que la modération de trafic existante permettait de réduire la vitesse sur ce tronçon.

En conséquence, il a donné un préavis défavorable à cet aménagement.

Le service de sécurité municipale va effectuer des contrôles de vitesse à cet endroit. S'il y a réellement des problèmes de vitesse, il faudrait envisager la mise en place de nouveaux éléments modérateurs dans cette rue.

Don aux employé-e-s grévistes de "La Boillat"

Conformément à la délibération votée par votre Conseil le 11 avril dernier, nous vous informons qu'à l'échéance du délai référendaire, nous avons versé CHF 10'000.- au syndicat UNIA sis à Delémont, en les priant par courrier de distribuer cette somme à qui de droit.

Achat de parts sociales auprès de la coopérative "Fonds international de garantie"

Lors de sa séance du jeudi 9 mars 2006, la commission d'aide au développement a exprimé le souhait que le Conseil administratif examine la possibilité d'achat de parts sociales auprès du "Fonds international de garantie" d'une valeur de CHF 1'200.- chacune.

En substance, ce fonds octroi des cautionnements à but non lucratif à des établissements agricoles dans des pays du sud afin d'améliorer la situation économique des couches de population les plus défavorisées.

Après examen des possibilités d'achat par le service financier de la commune, le Conseil administratif propose l'achat de 10 parts qui apparaîtront au bilan et qui seront amorties. Une délibération à ce sujet sera présentée lors de la séance plénière du Conseil de septembre prochain.

4. Parlement des jeunes

M. Brulhart donne lecture de la lettre que lui a adressé le Parlement des jeunes de Meyrin le 12 courant :

Concerne : nouveau Bureau du Parlement des Jeunes de Meyrin

Monsieur le président du Conseil Municipal,

Une année se termine pour le Parlement des Jeunes de Meyrin, mais une autre commence tout de suite ! Nous avons en effet élu un nouveau Bureau à notre Assemblée Générale du 18 mai 2006 pour l'exercice 2006-2007. Sa composition est la suivante :

*Président : François AMATO
Vice-président : Alexandre CHAZAUD
Vice-présidente : Marisa JOTIKASTHIRA
Secrétaire : Fabian SANTI
Trésorier : Maurice AMATO*

Nous sommes en train de mettre en place, avec ce nouveau Bureau, une façon de fonctionner où les tâches sont mieux réparties entre chacun, dans le but d'assurer une nouvelle année d'activités pour le PJM !

Concernant la suite du projet d'aide au développement à Madagascar, la commission va se réunir le 20 juin pour faire un bilan et discuter de la suite du projet. Nous pouvons déjà vous annoncer qu'un DVD vidéo avec les moments forts du voyage sera en vente pour financer la suite des projets sur place! Un article à ce propos paraîtra dans le Meyrin Ensemble de juillet.

En vous remerciant d'avance de lire cette lettre lors de la prochaine réunion du Conseil municipal et en vous souhaitant un bon été, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

*Zhong LIN
Ex-président du PJM*

M. Girardet tient à revenir sur le courrier envoyé à Agir pour Cointrin en rappelant avoir demandé lors du Conseil municipal du 11 avril dernier que des explications soient envoyées à cette association concernant le malentendu sur l'image directrice. Il déplore toutefois que la lettre lue ce soir ait été signée par le président du Conseil municipal et non pas par le Conseil administratif ou le chef du service de l'urbanisme.

Il ajoute que la commission d'urbanisme élargie recevra M. Cramer le 21 juin prochain pour discuter des problèmes de procédure et notamment des plans localisés de quartier mis à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. A ce sujet, il rappelle que le Conseil municipal a demandé à l'unanimité le 16 mai dernier un moratoire dans l'élaboration de plans localisés de quartier ainsi que dans la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin.

M. Sansonnens indique qu'un premier courrier a été adressé à Agir pour Cointrin, courrier qui n'a pas été transmis aux conseillers. Il précise encore que la présentation des plans localisés de quartier aux Conseils municipaux est obligatoire et rappelle la procédure habituellement suivie.

* * *

5. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 281'000.- destiné à financer les travaux de rénovation des installations de la chaufferie de l'école des Champs-Fréchets et les raccordements en énergie de la nouvelle crèche (projet No 17/2006)**

M. Sansonnens explique qu'il s'agit de procéder à la rénovation de la chaufferie qui date de la construction de l'école et de la redimensionner afin de pouvoir également alimenter la nouvelle crèche. Il propose de renvoyer ce projet à la commission des travaux publics.

M. Girardet met ce projet en relation avec les travaux prévus dans le quartier des Vergers et indique que son parti souhaite qu'une étude globale soit faite au niveau urbanistique dans le respect du développement durable.

M. Sansonnens considère qu'il ne faut pas mélanger les différents dossiers.

M. Charpier demande qu'une visite des chaufferies concernées soit organisée avant la séance de commission.

M. Sansonnens en prend note.

La parole n'est plus demandée et il est procédé au vote de la proposition de renvoi de la **délibération No 17/2006** à la **commission des travaux publics**.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

6. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- destiné à financer l'étude de faisabilité de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage de la mairie de Meyrin - bâtiment du CMS - et de l'école des Boudines (projet No 18/2006)**

M. Sansonnens signale que les installations d'origine doivent être rénovées et qu'une mise en réseau entre ces deux bâtiments doit être réalisée. Il s'agit également de diversifier la consommation d'énergie.

Il ajoute que, contrairement à la délibération No 17/2006, ce projet ne peut être mis en œuvre par les services communaux et c'est pourquoi il est demandé un crédit d'étude.

M. Girardet propose de renvoyer ce dossier à la commission conjointe de gérance et travaux publics de manière que les commissaires puissent mieux comprendre la problématique.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Brulhart** met au vote le renvoi de la **délibération No 18/2005** à la **commission conjointe de gérance et des travaux publics**.

Cette proposition est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

7. **Délibération relative à l'octroi d'une servitude d'empiètement sur la parcelle No 13'416 – domaine privé communal - au bénéfice de la parcelle No 11'803, propriété de Mme Gouzer (projet No 20/2006)**

M. Sansonnens indique que les travaux de réaménagement du centre commercial avancent rapidement et qu'à la suite de transformations intérieures, il s'est avéré qu'une sortie supplémentaire de secours sur la façade nord-est avec l'aménagement d'un escalier était indispensable. Or, étant donné que le terrain communal jouxte les limites du bâtiment, la propriétaire du CCM a l'obligation de demander à la Commune une servitude d'empiètement.

Il ajoute que le Conseil administratif propose d'octroyer cette servitude gratuitement, dans le cadre des travaux envisagés sur le parking P1, et de voter immédiatement cette délibération.

M. Bocard annonce que le groupe radical appuiera la demande de vote immédiat. Il poursuit :

"Par cette mesure à titre gracieux nous favorisons la rénovation du centre commercial si important pour nos concitoyens et pour la vie au cœur de la cité.

Par l'octroi de cette servitude nous permettons au centre de répondre à des normes de sécurité d'incendie.

Le groupe radical votera favorablement cette délibération."

M. Brulhart met aux voix le **vote immédiat** qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Le débat reprend. Il n'y a d'opposition à l'octroi de cette servitude qui relève de la sécurité mais il est discuté d'éventuelles contreparties à demander à Mme Gouzer, la Commune étant en tractations avec cette dernière concernant le P1. En outre, le chemin longeant la façade sud-est du CCM étant très sombre le soir, il est proposé de lui demander de financer le déplacement de quatre lampadaires situés à proximité ou celui du chemin.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération No 20/2006**

relative à l'octroi d'une servitude d'empiètement sur la parcelle No 13'416 – domaine privé communal - au bénéfice de la parcelle No 11'803, propriété de Mme Gouzer

Vu la volonté du centre commercial de Meyrin de poursuivre ses activités conformément aux législations en vigueur;

Vu les importants travaux de rénovation et adaptations du centre commercial de Meyrin (CCM) en cours;

Vu les prescriptions légales de protection incendie AEAI;

Vu l'intérêt général pour un équipement de services;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 juin 2006,

DECIDE

PAR 24 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'autoriser l'inscription à titre gracieux d'une servitude d'empiètement sur la parcelle N° 13'416, domaine privé communal, au bénéfice de la parcelle N° 11'803, propriété de Mme Gouzer, selon les plans N^{os} 308 1361 et 308 1362 du 30 mars 2006, modifiés le 19 mai 2006, joints en annexe,
2. d'exclure toute autre utilisation que celle liée à l'évacuation de secours du CCM, notamment celle d'un accès secondaire,
3. que toute modification du domaine communal lié à cet ouvrage, notamment la modification du cheminement existant, soit à la charge du bénéficiaire,
4. d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes notariés relatifs à cette constitution de servitude,
5. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération du droit d'enregistrement et de l'émolument du Registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la Commune.

8. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'400'500.- destiné à la rénovation et transformation de la salle Antoine-Verchère (projet No 21/2006)**

M. Sansonnens propose de renvoyer cette délibération à la commission des travaux publics.

M. Girardet annonce que le groupe DC est favorable au renvoi en commission et formule trois remarques quant au projet.

M. Sansonnens répond que toutes les explications seront données en commission.

M. Brulhart procède au vote de la proposition de renvoi de la **délibération No 21/2006** à la **commission des travaux publics**.

Cette proposition est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

9. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 6'097'000.- destiné à la construction d'un espace de vie enfantine aux Champs-Fréchets (projet No 22/2006)**

Mme Boget explique qu'il s'agit de l'aboutissement d'un dossier en discussion depuis longtemps et qu'il est temps de présenter un projet définitif. Elle ajoute que les architectes ont essayé de respecter au maximum les demandes initiales et que le bâtiment est estimé à CHF 4.5 mio, en précisant que le coût total inclut les aménagements extérieurs de même que l'ensemble du mobilier.

Elle propose le renvoi de cette délibération aux commissions d'action sociale, des travaux publics et des finances, ces deux dernières pouvant faire l'objet d'une séance conjointe afin d'accélérer l'avancement de ce projet.

M. Boccard fait la déclaration suivante :

"Le groupe radical se réjouit de l'aboutissement de ce dossier. Les conseillers municipaux ont porté leur choix sur l'option d'une crèche de 90 places, le coût est en conséquence. Je ne pense pas qu'il y ait l'ombre d'un référendum contre cet objet. La population meyrinoise est vieillissante, il est important d'offrir aux nouveaux et futurs habitants (quartier des Vergers) une infrastructure qui réponde aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Pour ce qui est du personnel dévolu à cette future crèche, les lignes budgétaires allouées ne provoqueront plus de débats fleuve lors du vote du budget.

Le groupe radical espère que la finalisation de cette réalisation ne se fera pas au détriment des autres dossiers en attente mais qu'elle ouvrira la voie pour des réalisations concertées et maîtrisées.

Il approuvera le renvoi dans les diverses commissions."

Mme Boccard :

"Le groupe DC est favorable à la délibération No 22/2006 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 6'097'000.- destiné à la construction d'un espace de vie enfantine aux Champs-Fréchets comme l'a fait tout récemment le parti DC sur le plan fédéral dans le cadre du programme de financement et d'encouragement à la création de crèches en Suisse.

Nous proposons donc de renvoyer cette délibération en commissions d'action sociale, travaux et finances afin d'analyser le projet de manière plus détaillée."

M. Charpier considère qu'il manque de nombreux éléments dans le dossier, notamment le volume du bâtiment.

M. Kirschmann propose d'envoyer cette délibération en premier lieu à la commission d'action sociale puis aux travaux publics, et en finances uniquement s'il y a des modifications.

Mme Boget annonce qu'elle fixera rapidement une commission des finances.

La parole n'est plus demandée et **M. Brulhart** met au vote le renvoi de la **délibération No 22/2006** aux **commissions d'action sociale, des travaux publics** et **des finances**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

10. **Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'515-526 situé chemin du Jonc – chemin des Sapins (projet No 23/2006)**

et

11. **Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'516-526 situé chemin De-Joinville – chemin des Sapins (projet No 24/2006)**

M. Sansonnens explique que ces deux objets sont liés à Cointrin et que, selon la procédure, le Conseil municipal doit attendre les observations formulées par la population avant de se prononcer. Ce projet sera présenté en commission d'urbanisme élargie le 21 juin prochain en présence de M. Cramer, président du département du territoire.

MM. Hulliger et **Girardet** rappellent le moratoire voté lors du dernier Conseil municipal quant aux plans localisés de quartier et nouvelles constructions à Cointrin. Aussi, ils proposent de ne pas entrer en matière et d'accepter le refus de ces plans localisés de quartier. Ils demandent le vote immédiat.

M. Sansonnens fait remarquer qu'il n'y aura pas de séance avec M. Cramer si le Conseil municipal vote immédiatement sur ces objets. Or, eu égard aux relations que le Conseil administratif souhaite entretenir avec celui-ci, il préférerait que ces deux délibérations soient renvoyées en commission.

Il est ensuite discuté du vote immédiat, du maintien ou non de la formulation des conclusions de la délibération sous la forme négative et du fait que M. Cramer vienne ou pas en commission pour discuter de ces objets au cas où ils auraient déjà été refusés par le Conseil municipal.

M. Brulhart met ensuite aux voix le **vote immédiat** qui est **ACCEPTÉ PAR 12 OUI, 4 NON ET 8 ABSTENTIONS.**

M. Girardet propose de modifier les "décide" des délibérations afin que le Municipal puisse refuser de préavis favorablement les deux projets de PLQ.

Si cette requête est acceptée, **M. Sansonnens** précise qu'il s'agira alors de supprimer la mention "sur proposition du Conseil administratif" car il va de soi que ce dernier ne soutient pas ces PLQ.

M. Brulhart met au vote les **amendements** présentés par MM. Girardet et Sansonnens consistant à modifier la délibération comme suit :

Le Conseil municipal, dans sa séance du 13 juin 2006,

DECIDE,

- *de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier No 29'515-526.*

Ces amendements sont **APPROUVES A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Le débat se poursuit et une quasi unanimité se dégage pour refuser ces plans localisés de quartier, en tout cas de manière provisoire. Toutefois, **M. Bocard** annonce qu'il s'abstiendra car il aurait préféré auditionner M. Cramer avant le vote plutôt que de le mettre devant le fait accompli, ce d'autant plus que la Commune a d'autres dossiers en cours avec le département du territoire et qu'il craint des mesures de rétorsion.

M. Sansonnens pense également qu'il serait erroné de vouloir refuser immédiatement ces deux plans localisés de quartier et, au nom du Conseil administratif, propose de repousser leur vote.

M. Bocard propose un ajournement du vote.

M. Brulhart met donc au vote l'**ajournement** des **délibérations Nos 23/2006 et 24/2006.**

Ces ajournements sont **ACCEPTES A LA MAJORITE EVIDENTE.**

12. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à un versement unique pour la création d'un nouveau foyer devant héberger 24 personnes polyhandicapées adultes et créer 10 places d'atelier d'occupation (projet No 25/2006)**

Mme Boget fait remarquer que la même démarche a déjà été proposée pour le foyer de Clair-Bois à Chambésy et qu'il s'agit dans le cas présent de mettre sur pied une structure qui fait cruellement défaut actuellement.

Elle propose d'auditionner les responsables de Clair-Bois en commission afin qu'ils puissent présenter leur projet.

La parole n'étant pas demandée, **M. Brulhart** met au vote le renvoi de la **délibération No 25/2006** à la **commission d'action sociale**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

13. **Délibération proposée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- destiné à un versement unique au fonds d'aide d'urgence de l'Association des parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA pour le soutien des familles ayant la charge d'enfants mentalement handicapés (projet No 26/2006)**

M. Schweizer explique que la SGIPA (Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes) a été reconnue comme une fondation de droit privé d'utilité publique en 1998. Il propose le vote immédiat.

M. Brulhart met cette proposition au vote et le **vote immédiat** est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Mme Boget explique que cet objet rentre dans le cadre des dossiers relatifs à la solidarité dont certains comptes sont destinés au soutien des femmes, du social et du handicap. La Commune est souvent sollicitée et soutient plusieurs associations d'aide aux handicapés. L'association dont il est question ce soir est un peu différente. Il s'agit d'une association de parents des bénéficiaires de la SGIPA, la SGIPA étant une Fondation de droit privé essentiellement financée par la Confédération et le Canton. Les bénéficiaires de la SGIPA sont tous au bénéfice d'une rente A.I. et donc individuellement soutenus.

Le débat se poursuit lors duquel il est mentionné qu'il s'agit d'un versement unique et qu'il serait souhaitable de recevoir des représentants de la SGIPA avant le vote. Toutefois, il est relevé que l'octroi de ce crédit n'empêche pas de recevoir cette association à laquelle un crédit supplémentaire pourrait même être alloué.

L'**ajournement** ayant été proposé, il est mis au vote et **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération No 26/2006**

proposée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- destiné à un versement unique au fonds d'aide d'urgence de l'Association des parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA pour le soutien des familles ayant la charge d'enfants mentalement handicapés

Vu la tendance à la baisse des subventions consacrées au secteur du handicap mental;

Vu la dégradation économique que cette situation fait peser sur les ressources financières des familles ayant la charge d'enfants mentalement handicapés;

Vu l'augmentation de la détresse morale que ces mesures restrictives provoquent sur des familles déjà lourdement éprouvées;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 13 juin 2006,

D E C I D E

PAR 23 OUI ET 1 NON

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 20'000.-** destiné à un versement unique au fonds d'aide d'urgence pour soutenir la SGIPA et apporter une aide économique aux familles ayant à leur charge un enfant mentalement handicapé;
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique No 58.400.365.48 "Soutien domaine handicap";
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

14. Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2005 de la Fondation Nouveau Meyrin (projet No 19/2006)

M. Sansonnens propose le **vote immédiat** qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ EVIDENTE**.

MM. Chambers, Charpier et Tschudi émettent des remarques auxquelles répond **M. Sansonnens**.

Il est ensuite procédé au vote de la délibération No 19/2006

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2005 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 13 juin 2006,

D E C I D E

PAR 3 OUI ET 1 ABSTENTION

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2005 de la Fondation Nouveau Meyrin.

15. Projets de résolutions

Mme Ecuyer présente le projet de résolution présenté par tous les partis relatif à la sauvegarde du vivarium.

Le vote immédiat est demandé étant donné l'urgence de ce dossier.

M. Brulhart met cette proposition aux voix et le **vote immédiat** est **APPROUVE A LA MAJORITÉ EVIDENTE**.

Mme Girardet fait la déclaration suivante :

"Je pense qu'il est important, en tant qu'élu, de répondre au vote positif de plus de 60% des Meyrinois pour le maintien des activités du vivarium.

Comme énoncé dans l'exposé des motifs, le vivarium joue un rôle éducatif, pédagogique et culturel. Il lutte contre le commerce d'animaux, il contribue à la protection de la faune indigène, il propose des visites guidées aux écoles et étudiants, il offre une formation aux pompiers et propose des stages aux jeunes en rupture en collaboration avec des institutions spécialisées. Il collabore avec l'Hôpital cantonal dans le cadre de la recherche scientifique.

La liste est longue mais je m'arrête là et vous invite à voter favorablement cette résolution qui demande d'étudier toutes les solutions possibles au maintien de cette activité sur le sol meyrinois.

Merci de votre attention."

Il est demandé d'auditionner les responsables du vivarium et **M. Ducrot** précise que le Conseil administratif les a déjà reçus en mairie.

M. Brulhart met ensuite au vote la **résolution No 09/2006**

présentée par Renée Ecuyer pour les radicaux, Jean-Pierre Kirschmann pour les libéraux, Myriam Girardet pour les démocrates-chrétiens, Yvon Le Chevalier de Prévaille pour les Verts, Kwatangolo Iswala pour les socialistes, et Léonore Zwick-Merchan pour l'Alliance de Gauche relative à la recherche urgente de solutions en vue du maintien de l'activité du vivarium à Meyrin

Vu le soutien manifesté par les populations meyrinoise et verniolane lors de la votation du 21 mai 2006, pour le maintien de l'activité du vivarium;

Vu la portée éducative et culturelle de cette institution;

Vu la spécificité de ce bâtiment conçu pour une telle utilisation;

Vu la future desserte par le tram qui en facilitera l'accès (arrêt prévu à la hauteur dudit bâtiment);

Vu l'incertitude du devenir de cet emplacement et de cette construction en cas de vente aux enchères;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 13 juin 2006,

DECIDE

PAR 21 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. d'organiser d'urgence une audition de la Fondation Elapsoïdea pour étudier sa situation financière actuelle et ses objectifs futurs,
2. de charger le Conseil administratif de rechercher toutes les pistes possibles en vue de trouver des solutions pour que cette institution puisse continuer à fonctionner,
3. de charger le Conseil administratif de prendre contact avec les autorités de Vernier ainsi que celles d'autres communes voisines pour discuter d'une possibilité d'un partenariat intercommunal afin de maintenir l'activité du vivarium.

M. Chambers annonce le dépôt d'un projet de résolution en vue de la création d'un cybercafé en collaboration avec le CERN.

16. Projets de motions

Néant.

17. Propositions individuelles

Néant.

18. Questions

M. Tschudi aimerait savoir dans quelle mesure les procès-verbaux de commission peuvent être divulgués au public, dans le cadre de la LIPAD. En effet, il a relevé dans le procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril dernier que, selon M. Boccard, les Verts tenaient des discours différents en commission et en public. Aussi, il aimerait pouvoir divulguer l'ensemble des procès-verbaux de la commission des sports afin de prouver que les propos de M. Boccard ne sont pas fondés.

M. Ducrot répond que, selon la LIPAD, c'est aux commissions de décider de cas en cas de la confidentialité ou non des procès-verbaux.

M. Ballaman fait remarquer que la commune compte de nombreuses carrosseries et activités commerciales. Or, il a constaté qu'une activité se développait dans un bois de Meyrin, à savoir la vidange et l'entretien de véhicules.

M. Ducrot indique que les agents sont intervenus car il est vrai que des dégâts ont été commis. Il demande toutefois à M. Ballaman de préciser l'endroit où ont lieu de telles activités.

Il est précisé qu'il s'agit du bois longeant le chemin de la Maille.

M. Hulliger rappelle avoir présenté un projet de résolution relatif à l'ouverture des colonnes de *Meyrin Ensemble* aux partis. Or, il n'a eu aucune réponse à ce jour et aimerait donc savoir où en est ce dossier.

M. Ducrot demande au président de la commission de l'information de répondre.

M. Chambers fait remarquer à M. Hulliger qu'il était également président de cette commission, ainsi que sa collègue de parti, Mme Di Santolo, et leur demande de se mettre d'accord pour en discuter. Il ajoute toutefois qu'il attend un retour du Conseil administratif.

Mme Boget relève qu'il s'agit d'une résolution et non pas d'une motion et en déduit que c'est à la commission de se réunir et d'étudier ce projet. Elle rappelle toutefois qu'une première séance y relative a eu lieu, lors de laquelle la responsable de l'information dans la commune d'Onex ainsi que des représentants du comité de rédaction de *Meyrin Ensemble* ont été auditionnés mais les commissaires n'ont pas pu se mettre d'accord et aucune commission n'a été convoquée à la suite de cette séance.

D'autre part, elle indique que le domaine de l'information a été transféré du SEJI au secrétariat général et qu'un nouveau collaborateur va entrer en fonction au début août, qui sera chargé de l'information et de Meyrin Qualité.

M. Chambers rappelle avoir demandé lors du dernier Conseil municipal que des panneaux soient installés au parking du centre sportif de Maisonnex afin d'éviter que des frontaliers ne s'y parquent toute la journée. Il aimerait donc savoir où en est ce dossier.

M. Ducrot répond qu'une telle décision est du ressort de l'Office cantonal de la mobilité mais n'a pas de réponse à ce jour.

Mme Ecuyer demande où en est le projet Meyrin Qualité car la dernière commission y relative remonte à novembre.

M. Ducrot explique que le Conseil administratif a eu plusieurs séances avec le collaborateur chargé de ce projet et que des démarches ont été entreprises. Toutefois, il s'agit d'un dossier complexe et le Conseil administratif s'est demandé s'il était opportun de venir devant la commission avec une information partielle. Aussi, il a jugé préférable d'attendre début septembre pour présenter un programme plus complet d'autant plus que le nouveau responsable de Meyrin Qualité sera entré en fonction d'ici là.

M. Iswala donne lecture d'une question de M. Le Chevalier de Prévile :

"Entre les immeubles sis 52-60, avenue de Vaudagne et le passage de la Fin, il y a un terrain herbeux où, depuis de nombreuses années, jouent des enfants.

Depuis quelques mois, ces enfants se sont faits beaucoup plus bruyants et prolongent leurs jeux, accompagnés de forces cris jusqu'à 23h00 et plus. Ce bruit devient une véritable nuisance pour les habitants du passage de la Fin dont les séjours donnent tous face à ce terrain. Ils craignent que cette nuisance devienne encore plus importante lorsque les temps chauds seront venus et que les gens ouvriront plus souvent leurs fenêtres.

Les habitants du passage de la Fin ont appelé les ASM de Meyrin qui ont posé des nombreuses questions pour finalement se retrancher derrière le fait que ce terrain est un terrain privé, pour ne pas intervenir. Ceci nous surprend car, même si le terrain est effectivement privé, les nuisances du bruit affectent le voisinage.

Nous demandons au Conseil administratif qu'une lettre émanant de la mairie soit adressée à la régie des immeubles 52-60, avenue de Vaudagne, pour lui demander de prendre toute disposition possible pour que les enfants qui jouent sur ce terrain modèrent le bruit qu'ils font et qu'ils respectent la tranquillité d'autrui passée une certaine heure. De plus, cette lettre devrait mentionner que le gardien de ces immeubles a eu une attitude belliqueuse et provocatrice quand les habitants du passage de la Fin lui ont demandé sa coopération pour calmer les enfants. Il serait opportun qu'il change d'attitude et de comportement."

M. Ducrot s'étonne d'une certaine intolérance à l'égard des enfants. Il est vrai que certains d'entre eux jouent sur cette esplanade de jeux mais il doute que ça représente une nuisance pour les habitants de la promenade de la Fin.

M. Girardet demande si les collaborateurs de la mairie ont été remerciés après le vote des comptes 2005.

M. Ducrot répond que le message a été transmis en respectant la voie hiérarchique.

* * *

La séance est levée à 23h15 /SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 30 août 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Jean-Claude BRULHART